

# FICHE D'INSCRIPTION – BRADERIE VERTOU 2024

**Samedi 21 septembre 2024**

**Les dossiers devront être transmis au plus tard le mardi 25 juin 2024 :**

- par courriel : vertoulescommercesquej aime@gmail.com
- Par courrier envoyé à l'adresse suivante : Mr Gibouveau 19 place saint martin 44120 Vertou

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

N° SIRET : .....

Marchandises vendues : .....

.....

Montant à régler par chèque de 30 € l'emplacement de 3 m (gratuit pour les adhérents de l'association)

Je soussigné (e) ..... sollicite l'autorisation de débiller lors de la Braderie 2024.

Ce document ne vaut pas validation. Une confirmation d'inscription vous sera adressée et sera définitive. Le retour de ce document hors du délai imparti (25 juin 2024) ne permettra pas l'examen de votre demande.

Je joins à la fiche d'inscription :

- Extrait du registre du commerce ou un avis de situation au répertoire des métiers datant de moins de 6 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Description de la marchandise vendue avec quelques photos couleurs.
- Le règlement signé
- Le chèque de la cotisation

Fait à .....le .....

Cachet et signature :

## **BRADERIE VERTOU – REGLEMENT GENERAL**

Article 1 : Les emplacements seront réservés uniquement aux personnes ayant réservé et payé intégralement leur place.

Article 2 : Le renoncement ou l'absence ne pourront donner lieu à un remboursement sauf en cas de maladie dûment justifiée par un certificat médical et reçu par l'organisation au maximum deux jours ouvrés après l'évènement, de liquidation de la société ou de décès.

Article 3 : La circulation des véhicules est autorisée jusqu'à 8h30 dans l'enceinte de l'évènement. Le périmètre d'exposition sera de nouveau autorisé à la circulation à partir de 19h00. Les véhicules ne seront pas acceptés dans le périmètre d'exposition de 8H30 à 19H00 sous peine de mise en fourrière.

Article 4 : L'organisateur se réserve tous droits quant à l'attribution des emplacements, et prononce ou refuse l'admission sans appel.

Article 5 : Toute rétrocession ou tout échange de place sous forme directe ou indirecte, est totalement interdit, et peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion sans indemnité, ni remboursement de la cotisation versée.

Article 6 : Les parasols doivent être impérativement escamotables en moins de temps possible, la chaussée doit rester libre afin que les services de sécurité puissent circuler rapidement. L'organisateur se réserve le droit de faire démonter toute installation gênante pour les riverains ou pour la circulation des acheteurs ou du service de sécurité.

Article 7 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation, subis par les exposants ou occasionnés par eux. La juridiction compétente en cas de litige est le tribunal administratif de Nantes.

Article 8: Chaque exposant, n'étant pas à jour de ces déclarations fiscales ou administratives, reste seul responsable en cas de contrôles ou de fausses déclarations auprès des administrations et des tribunaux français.

Article 9 : Les exposants doivent veiller à informer loyalement le public sur la qualité, les prix, les conditions de vente et garanties de leurs produits de manière complète, objective et conforme à la réglementation. Ils ne doivent procéder à aucune publicité ou action susceptible d'induire en erreur ou de constituer une concurrence déloyale.

Article 10 : La sonorisation des emplacements par les exposants est strictement interdite

Article 11 : Toute personne faisant du prosélytisme à caractère religieux ou politique se verra interdire d'occupation du domaine public.

Article 12 : La tenue des stands doit être irréprochable tout au long de la manifestation, l'emplacement doit être laissé propre à la fin de celle-ci. Des points de collectes seront mis à disposition.

Article 13 : Les produits explosifs ou le matériel à gaz sont strictement interdit sur les stands

Article 14 : il est strictement interdit de faire la promotion de son entreprise en dehors de l'emplacement qui vous a été attribué.(tracks, vente à la sauvette...)

Fait à .....le .....

Cachet et signature :